



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-19

Séance du 24 mars 2023

Date de convocation : 20/03/2023 L'an 2023, le 24 mars à 16h, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par son Président, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 15/17

Administrateurs votants : 16/17

Présents : 15/17

Pouvoirs : 1/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : M. DENIS, Mme MOUSSOUNI, Mme QUINTON, Mme BLET, Mme DARIES, M. BRUN, M. PIERRE, Mme CABANNE, M. OREAL, M. GARNAUD, M. MUSSARD, Mme BECARD, Mme MAUDUIT, Mme LEVAVASSEUR, Mme SERRA.

Avait donné pouvoir : M. FLEISCH à Mme MAUDUIT.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY.

Tome 1 - N°23-19 - OBJET : Gestion administrative du Personnel.

-Création de poste :

Dans le cadre du maintien de l'autonomie des seniors résidant en EHPAD, le CCAS de la Ville de Tours souhaite avoir recours à un ergothérapeute. Il sera chargé de la rééducation des résidents en tenant compte de leur pathologie.


A ce titre, une procédure de marchés publics a été lancée mais s'est avérée infructueuse.

Aussi, il convient de créer un poste d'ergothérapeute à temps non complet à hauteur de 12 heures par semaine. (12/35^{ème}) sur le budget EHPAD pour l'année 2023/2024.
Le poste est financé dans le cadre de la dotation globale versée par l'ARS.

Aussi, Monsieur le Président demande aux administrateurs de valider la création de poste précitée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Président du CCAS



Emmanuel DENIS

